

Compte Rendu Assises Cyclo sport UFOLEP IDF 23 Novembre 2019 / 10h-16h30 / Récamier (75)

Présents :

- UFOLEP 75 : Germain TICHIT (le matin)
- UFOLEP 77 : Laurent MAUNOIR, Thomas BOISTEL, Joseph ROUAULT, Marie-Hélène ANNELI, Rémi CALLEGARI
- UFOLEP 91 : Dominique RENAUD, Daniel DENIBAS, Carole PERDRY
- UFOLEP 78 / 92 : Marcel LE QUERE, Michel DEMOULIN (le matin), Ludovic TREZIERES
- UFOLEP 93 : Sylvie BADET, Robert TURGIS
- UFOLEP 94 : François VANETTI, Stéphanie GROS, Paul MANGEMATIN, Eric PIEDFER
- UFOLEP 95 : Evelyne REGULIER, Delphine JEANNEAU, Jean-Claude LE GALLOUDEC, Christian EVRARD, Jocelyne LOQUIEN
- UFOLEP IDF : Lionel CASSES, Léonor MAHE

Ordre du jour : voir présentation PPT en annexe

1. Rappel des objectifs de la journée et du contexte

Ouverture par Lionel CASSES, président de l'UFOLEP IDF

Objectif de la journée : Renforcer l'organisation régionale de l'activité cyclosport.

Rappel du contexte :

- difficultés à constituer une CTR (4 candidatures uniquement en juillet 2017, dont une personne qui s'est finalement désistée),
- regroupement des CTSR de novembre 2017 : compte tenu du manque de représentativité de la CTSR cyclo = volonté de repositionner les membres plutôt comme soutien aux CTD et non plus comme une CTR ; finalement ce repositionnement n'a pas réellement été pris en compte, que ce soit au niveau des élus, des professionnels et des CTD, si bien que l'on a continué à fonctionner « comme avant »
- Force est de constater que cette situation n'est pas satisfaisante et qu'il convient aujourd'hui de chercher et trouver des solutions ensemble en faveur du fonctionnement et du développement de l'activité.

2. Tour de table

Chaque CTD et/ou comité départemental, à travers 1 représentant présente en 5 minutes le fonctionnement de l'activité sur son territoire, les actions, attentes par rapport à la journée.

De manière synthétique, ce qui ressort des présentations :

- les attentes vis-à-vis de la journée sont partagées par l'ensemble des représentant : créer plus de cohésion et harmoniser régionalement
- des niveaux de développement très hétérogènes d'un territoire à l'autre
- des tentatives de mutualisation entre comité et/ou de co-organisation de championnat qui n'ont pas toujours abouties (78 / 92, 91 / 77)
- certains départements manquent d'espace pour organiser des évènements (75, 95)

L'ensemble des participants ont ensuite été invité à donner leur avis sur le **développement de l'activité cyclo sport en Ile de France** en indiquant sur :

- un post'it vert : une expérience positive
- un post'it rose : une expérience négative

Expérience positive	Expérience négative
<ul style="list-style-type: none">• Organisation à venir du national Cyclo sport sur le 77 (3)• Organisations interdépartementales, mutualisation (3)• Organisation inter régions (2)• Bonne organisation des championnats régionaux (2)• Coordination entre clubs pour organiser• Harmonisation des championnats et des dates des départementaux• Esprit multi-sportif et ambiance	<ul style="list-style-type: none">• Non-respect des règlements : « chacun fait comme il veut », uniformisation « descente-montées », conditions pour être podiumable aux championnats régionaux, les modifications de dernières minutes créent de la tension (6)• Organisation des dates des championnats départementaux à revoir (3)• Championnats par catégorie de valeur• Pas de catégorie féminine + de 50 ans voire + de 60 ans• Cumul des championnats régionaux FFC/UFOLEP le même jour• Absence de formation à proposer aux candidats bénévoles• Être membre de la CTD pour être membre de la CTR IDF• Assurance APAC

(Nombre de post 'It recensés sur ce point)

3. Point « assurance »

Ludovic TREZIERES élu au comité directeur national et en charge du dossier assurantiel rappel quelques éléments relatifs aux grands principes de l'assurance et notamment aux problématiques générés par nos associations qui contractualise avec un autre assureur que celui de la Fédération.

Cf. PPT joint à ce compte rendu

Quelques problématiques soulevées du fait d'assurance prises en dehors de celle de la fédération :

Cas d'accident impliquant des cyclo-sportifs assurés par l'assurance fédérale et d'autres étant couvert par une autre assurance :

- les activités étant du fait de l'UFOLEP, la jurisprudence montre que dans la majorité des cas, quoi qu'il en soit, c'est l'assureur de la fédération qui se retrouve à devoir payer le préjudice,
- cette situation engendre donc un surcoût pour les sportifs jouant la mutualisation fédérale.

Quid de la réelle prise en charge de l'assureur extérieur en cas d'accident ?

4. Groupes de travail

A l'analyse des problématiques soulevées sur les échanges de la matinée (tour de table et post'lt), deux groupes de travail se sont constitués.

1. Organisation des championnats régionaux

Accès d'accès aux championnats régionaux (+ podiumable) :

- Cyclo-cross : 3 courses + championnat départemental
- Route : 5 courses en Ile de France * + Championnat départemental **

Dans les 2 cas, possibilité d'aller sur un autre département.

* Pour les coureurs du 78 et 92, possibilité de faire une des 5 courses sur le territoire national

** Les championnats départementaux devront se dérouler le 17 mai 2020. A défaut, une course support pourra être organisé sur n'importe quel département et les comités pourront s'associer pour co-organiser un départemental.

Catégories d'accueil saison 2020 :

- 3eme catégorie pour les 30 ans et + (pas de changement par rapport au règlement national)
- 2me caté pour les - de 30 ans (nouveau et durcissement du règlement national)

Tarifification :

- 6 € sur le site
- 8 € sur place

Montées – descentes :

- A chaque CTD de décider, suite à trois courses, le maintien, la montée ou la descente avec 20 points de pénalités
- Suite à la descente : pour remonter une gagne ou dix points cumulés (selon les points en vigueur sur le règlement national)
- Montées en catégories supérieures avec 30 pts ou 3 gagnes quel que soit le nombre de participants.
- Dans tous les cas la CTD devra récupérer l'ancien carton avant de délivrer le nouveau carton (par nostalgie si un coureur veut le conserver, la CTD devra le barrer dans les deux sens pour qu'il soit inutilisable par le coureur).

Lorsque qu'une CTD déclare un coureur en supériorité manifeste, elle devra en référer la CTD concernée qui devra prendre une décision et la transmettre à la CTR qui en prendra bonne note.

Toutefois au bout de la deuxième réclamation d'une CTD et sans aucune modification de la CTD concernée, la CTR se réserve le droit de monter de catégorie le coureur.

Délivrance de carton en début de saison :

- Les CTD délivrent les cartons aux coureurs suivants leurs demandes
- Toutefois la CTR se réserve le droit de monter ou de descendre un coureur suivant son palmarès antérieur. Suite à cela la CTD se devra de se conformer à la décision de la CTR

Dérogation pour participation au régional ou au national

En accord avec les CTD ILE DE France une dérogation ne pourra être délivrer que sous deux conditions

- Le premier certificat médical
- La seconde par la délivrance d'un certificat de travail par l'employeur

Pour rappel pas de règle pour les mutations un coureur a le droit de changer autant de fois qu'il le souhaite de club dans une saison.

2. Commission règlementaire – Gestion des litiges

Une commission régionale (nom restant à trouver) pourrait se constituer avec des représentant de l'ensemble des comités départementaux. Cette dernière serait chargée de :

- proposer une conciliation entre les parties en cas de litige,
- suivre la délivrance des cartons,
- alerter les commissions techniques départementales en cas de non-respect de la réglementation fédérale,

- trancher sur les questions de supériorité manifeste
- (...)

Les modalités de fonctionnement de cette commission resteront à définir.

5. Retour en plénière

La mise en œuvre de ces différentes propositions nécessite de renforcer la CTR.

Aussi, à l'issue de cette journée il est proposé de lancer un appel à candidature pour renforcer l'équipe sur la saison 2019/2020 (dernière année de la mandature), l'objectif étant de constituer une équipe représentative de l'ensemble des CTD avec à minima 1 représentant et à maxima 2 représentant par comité départemental.

Les candidatures devront être validées par la CTD et le comité départemental. Elles devront être transmises au plus tard le 20 décembre 2019.

Pour finir la commission technique interdépartemental 78/92 a réfléchi à la mise en place d'une coupe d'Ile de France Route UFOLEP – **cf. PPT joint à ce CR**

Ce projet pourra faire l'objet d'une réflexion de la CTR cyclo sport en cours de restructuration.